

RAPPORT FINANCIER INTERMEDIAIRE**3E TRIMESTRE 2024****TABLE DES MATIERES**

Table des matières.....	1
Rapport financier intermédiaire.....	3
3e trimestre 2024.....	3
1. MISE A JOUR SUR LES ACTIVITES.....	3
2. TEMPS FORTS FINANCIERS	5
3. PERSPECTIVES 2024.....	5
4. FACTEURS DE RISQUE.....	5
5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES.....	6
Information financière non auditee consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024 – ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE	7
Information financière non auditee consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024 – ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES PERTES ET AUTRES PERTES GLOBALES.....	8
Information financière non auditee consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024 – ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	9
Information financière non auditee consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024 – ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE	11
Notes relatives aux États financiers consolidés intermédiaires condensés non audités	12
1. Informations générales	12
2. Règles d'évaluation principales.....	12
3. Estimations et jugements comptables critiques	14
4. Information sectorielle.....	14
5. Juste valeur.....	14
6. Filiales	15
7. Immobilisations corporelles	15
8. Immobilisations incorporelles	16
9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs	16
10. Autres créances à long terme.....	16
11. Stocks	17
12. Créances commerciales et autres créances	17
13. Autres actifs courants	17
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
15. Actifs financiers	18
16. Capital, prime d'émission, réserves	18
17. Rémunération en actions	21
18. Dettes financières	24
19. Dettes commerciales.....	26
20. Impôts sur les revenus et impôts différés.....	27
21. Autres dettes.....	27

22.	Instruments financiers dérivés	28
23.	Résultats d'exploitation	29
24.	Avantages du personnel	33
25.	Produits financiers	33
26.	Charges financières	34
27.	Perte par action (BPA)	34
28.	Autres engagements	35
29.	Transactions entre apparentés	35
30.	Événements postérieurs à la date du bilan	37
	Déclaration de responsabilité	38



RAPPORT FINANCIER INTERMEDIAIRE

3E TRIMESTRE 2024

1. MISE A JOUR SUR LES ACTIVITES

A. MISE À JOUR AU NIVEAU CLINIQUE

DREAM US : ÉTUDE PIVOT IDE

Nyxoah a entrepris cette étude pivot IDE DREAM aux États-Unis en décembre 2020 afin d'étayer la demande visant à obtenir l'autorisation de mise sur le marché de la FDA et, en fin de compte, le remboursement aux États-Unis pour la stimulation bilatérale du nerf hypoglosse dans le cadre du traitement d'un Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS) modéré à sévère. L'étude DREAM est une étude prospective et ouverte qui se déroulera dans plusieurs centres. Les participants qui bénéficient dans ce cadre d'une implantation du système Genio® seront ensuite suivis pendant cinq ans afin d'en évaluer l'innocuité et l'efficacité pour les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère.

L'essai devait initialement recruter 134 patients qui devaient bénéficier d'une implantation, avec des critères primaires d'innocuité et d'efficacité à 12 mois, répartis sur 18 centres aux États-Unis et sur six sites internationaux. En avril 2022, la FDA a approuvé la demande de la Société de réduire la taille de l'échantillon de l'étude de 134 à 115 patients après avoir évalué les données de l'étude BETTER SLEEP (cf. ci-dessous).

Le principal critère d'innocuité concerne l'incidence d'effets secondaires graves liés au dispositif douze mois après l'implantation. Les critères primaires conjoints quant à l'efficacité sont le pourcentage de répondants présentant au moins une réduction de 50 % de l'Index Apnée-Hypopnée (IAH) avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % et un IAH restant avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % inférieur à 20, ainsi qu'une réduction de 25 % de l'indice de désaturation en oxygène (IDO) entre la référence et la visite à douze mois. Les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère (score IAH compris entre 15 et 65) âgés de 22 à 75 ans étaient éligibles pour le recrutement s'ils avaient refusé, mal toléré, ou connu un échec avec le traitement par ventilation en pression positive (PAP). Les patients présentant un indice de masse corporelle supérieur à 32 kg/m², un collapsus concentrique complet (CCC) observé pendant une endoscopie sous sommeil induit et un IAH mixte et central combiné supérieur à 25 par rapport à la polysomnographie de référence sont à exclure.

Le 19 mars 2024, la Société a déclaré que l'étude DREAM avait atteint ses objectifs principaux relatifs en matière d'intention de traiter (ITT), avec un taux de réponse relatif à l'index apnée-hypopnée (IAH) de 63,5 % (p<0,002) et un taux de réponse relatif à l'indice de désaturation en oxygène (IDO) de 71,3 % (p<0,001). En outre, l'étude a montré une réduction médiane de l'IAH de 70,8 % sur 12 mois. 11 effets secondaires graves ont été enregistrés chez 10 sujets, pour un taux d'effets secondaires de 8,7 %. Sur les 11 effets secondaires, trois étaient liés à la machine, et trois étaient des explantations. La Société a envoyé le quatrième et dernier module de la demande d'autorisation modulaire préalable à la mise sur le marché (PMA) à la fin du deuxième trimestre 2024.

ÉTUDE BETTER SLEEP : A ATTEINT LE CRITÈRE PRINCIPAL À LA FOIS DANS LA COHORTE DE PATIENTS SOUFFRANT DE CCC ET DANS LA COHORTE DE PATIENTS NE SOUFFRANT PAS DE CCC

En mars 2022, la Société a participé au congrès mondial du sommeil à Rome, en Italie, et a présenté les données tirées de l'étude BETTER SLEEP, un essai clinique prospectif, ouvert, faisant intervenir deux groupes afin d'évaluer la sécurité et la performance à long terme du système Genio® pour le traitement des patients adultes souffrant de SAOS, présentant ou non un CCC du palais mou, sur une période de 36 mois suivant l'implantation. L'étude BETTER SLEEP comprenait un sous-groupe de patients atteints de CCC qui sont actuellement contre indiqués pour la stimulation unilatérale du nerf hypoglosse.

Dans le cadre de l'étude BETTER SLEEP, 42 patients ont été implantés avec le système Genio®, dont 18 présentant un CCC (à savoir 42,9 % de la population totale implantée) répartis sur huit centres de recherche en Australie. Le critère principal d'innocuité était l'incidence des événements indésirables graves liés au dispositif six mois après l'implantation. Le critère principal de performance était d'atteindre une réduction d'au moins quatre points de l'Index Apnée-Hypopnée (4 % de désaturation de l'oxygène ou IAH4) par rapport au niveau de départ six mois après l'implantation pour toute la cohorte de patients. Les patients avec un score d'IAH modéré à sévère (compris entre 15 et 65) âgés de 21 à 75 ans étaient éligibles pour



le recrutement s'ils avaient refusé, mal toléré, ou connu un échec avec le traitement PAP. Les patients ayant un indice de masse corporelle supérieur à 32 kg/m² ont été exclus.

Trois patients du groupe ne souffrant pas de CCC et trois patients du groupe souffrant de CCC n'ont pas réalisé leur polysomnographie à six mois. L'analyse a donc été réalisée sur 36 patients (21 patients n'étant pas atteints de CCC et 15 patients atteints de CCC). Sur ces 36 patients, il y a eu 23 répondants (64 %), dont neuf des 15 patients atteints de CCC (60 %) et 14 des 21 patients n'étant pas atteints de CCC (67 %) à six mois. La réduction globale était statistiquement significative, avec une réduction de 11 points ($p<0,001$), avec des réductions statistiquement significatives de 10 points ($p=0,001$) dans la cohorte de patients atteints de CCC et de 11 points ($p<0,001$) dans la cohorte de patients n'étant pas atteints de CCC. En outre, la réduction moyenne d'IAH4 a dépassé 70 % chez les répondants des cohortes de patients atteints de CCC et non atteints de CCC. Ces résultats doivent faire l'objet d'une évaluation finale et d'une validation.

En ce qui concerne le critère d'innocuité principal, les données d'innocuité non adjudiquées ont révélé quatre effets secondaires graves chez trois patients pendant la période de six mois post-implantation. De ces quatre effets secondaires graves, deux d'entre eux chez un patient ont été signalés comme liés à l'appareil, l'un d'entre eux chez un patient a été signalé comme lié à la procédure et à l'appareil et l'un d'entre eux chez un patient a été signalé comme non lié à la procédure ou à l'appareil. L'analyse et l'adjudication finale des effets indésirables graves ou non menées à bien par un Comité des épisodes cliniques indépendant ne sont pas encore terminées, et la qualification de ces effets pourrait donc encore évoluer.

Même si les données supplémentaires, dont les taux de réponse, sont toujours en cours d'évaluation et d'analyse, la Société a observé un taux de réponse de 70 % dans le sous-groupe de patients non atteints de CCC du groupe par protocole selon le critère Sher. Le groupe par protocole était composé de 35 patients et cinq patients ont été exclus de la population d'analyse mITT : deux de ces patients ont été perdus au suivi, un patient n'a pas respecté le protocole de l'étude, et deux patients ont été enlevés de l'étude par l'enquêteur, l'un pour hostilité envers le personnel et l'autre qui a repris la thérapie par ventilation en pression positive continue.

La Société s'attend à pouvoir annoncer des données complémentaires relatives à cet essai à mesure que des analyses supplémentaires seront réalisées. Elle a l'intention de publier l'ensemble des données de l'essai dans une publication révisée par des pairs. L'étude BETTER SLEEP ne procédera pas à de nouveaux recrutements. Néanmoins, la Société continuera à assurer le suivi des patients faisant partie de la population évaluable et prévoit de poursuivre ce travail sur une période de trois ans après implantation.

Les données générées par cette étude ont servi à développer le marquage CE de la Société pour le système Genio® afin de traiter les patients atteints de CCC au niveau du palais mou. Les premières implantations commerciales du système Genio® ont eu lieu chez des patients atteints de CCC en Allemagne au premier trimestre 2022.

L'ÉTUDE IDE AMÉRICAINE ACCESS ATTEND L'AUTORISATION DE TRAITER LES PATIENTS ATTEINTS DE CCC

Aux États-Unis, en se basant sur les données de l'étude BETTER SLEEP, la FDA a attribué la désignation "Breakthrough Device" au système Genio® en septembre 2021, afin d'accélérer le processus d'autorisation pour traiter les patients atteint de CCC. À la suite d'une série de discussions avec la FDA concernant la conception d'une étude appelée ACCESS visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité du système Genio® sur les patients souffrant de CCC, la FDA a approuvé la demande d'IDE de la Société en juillet 2022.

Dans cette étude, Nyxoah implantera jusqu'à 106 patients répartis sur jusqu'à 40 sites d'implantation avec des critères d'efficacité co-primaires de taux de réponse IAH, par critère Sher, et de taux de réponse IDO, tous deux évalués 12 mois après l'implantation. Les sites cliniques sont en cours d'activation, et le recrutement pour l'étude est en cours.

B. COMMERCIALISATION EUROPÉENNE

Lors des neuf premiers mois de 2024, Nyxoah a comptabilisé un chiffre d'affaires total de 3,3 millions €, principalement en Allemagne. Après avoir assuré le remboursement via le système DRG en Allemagne au premier trimestre 2021, Nyxoah a construit et développé son organisation commerciale pour atteindre un total de 14 salariés à plein temps.

La stratégie commerciale de Nyxoah se concentre sur la création d'un écosystème de centres d'excellence disposant d'un haut niveau d'expertise clinique, grâce aux chirurgiens ORL qui se chargent de l'implantation et les médecins spécialistes du sommeil à même de proposer plus d'options de traitement à leur large pool de patients.



La Société s'est également concentrée sur la pénétration de nouveaux marchés européens. La Société a assuré le remboursement via le système DRG en Suisse, le remboursement par la sécurité sociale en Autriche. Elle fait partie du SSDP (Specialised Services Devices Program) au Royaume-Uni et attend des décisions sur le remboursement dans plusieurs autres pays. Nyxoah a également généré des revenus en Suisse, en Autriche, en Espagne et en Italie, et la Société s'attend à se développer dans d'autres pays européens.

2. TEMPS FORTS FINANCIERS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,3 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, comparé à 2,5 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023.

Le coût des biens vendus s'est élevé à 1,2 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, comparé à 0,9 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 3,6 millions €, soit 21,4 %, passant de 16,8 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023 à 20,4 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio® en Europe, à l'expansion de la Société et à l'augmentation des coûts d'entretien du système ERP. Cette hausse a été partiellement compensée par une baisse des frais d'assurance.

Avant la capitalisation de 3,8 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024 et de 7,0 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023, les frais de recherche et développement ont augmenté de 76,000 €, soit une augmentation de 0,29 %, passant de 26,3 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023, à 26,4 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024. Cette augmentation est principalement causée par une réduction des frais de production, attribuée à une augmentation de la valeur du stock qui découle d'améliorations du rendement, partiellement compensées par des frais cliniques et d'activités de R&D plus élevés.

Nyxoah a réalisé une perte financière nette de 0,9 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, principalement en raison de la dépréciation du taux de change du dollar par rapport à l'euro et des revenus liés aux intérêts des comptes à terme. Ce résultat se compare avec le résultat financier positif de 0,8 million € réalisé pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023.

Nyxoah a réalisé une perte nette de 42,1 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, comparé à une perte nette de 32,3 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 septembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers s'élevaient à 71,0 millions €, comparé à 57,7 millions € au 31 décembre 2023. L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été principalement causée par les flux de trésorerie nette des activités financières pour un montant de 54,1 millions € principalement générés par l'augmentation de capital et l'accord de crédit signé avec la banque européenne d'investissement (BEI) et compensés par les flux de trésorerie nette utilisés dans le cadre des opérations pour un montant de 37,0 millions € et d'activités d'investissement pour un montant de 10,0 millions €.

3. PERSPECTIVES 2024

La Société prévoit de continuer à dynamiser les ventes en Allemagne ainsi que dans d'autres pays européens où nous sommes déjà présents.

Aux États-Unis, la Société a envoyé le quatrième et dernier module de la demande d'autorisation modulaire préalable à la mise sur le marché (PMA) à la fin du deuxième trimestre 2024 et prévoit de recevoir l'autorisation de la FDA soit fin 2024, soit début 2025. En parallèle, la Société prépare son entrée sur le marché américain en matière de réglementation, de production, de commercialisation et d'accès au marché tout en poursuivant le recrutement pour l'étude ACCCESS.

4. FACTEURS DE RISQUE

Nous faisons référence à la description des facteurs de risque aux pages 65-86 du rapport annuel 2023 de la Société. En résumé, les risques et incertitudes principaux auxquels nous faisons face sont liés à notre situation financière et à nos besoins de capital



supplémentaire, au développement clinique de nos produits candidats, à la commercialisation et au remboursement de nos produits candidats, à notre dépendance à des tiers et au personnel clé, aux marchés et aux pays dans lesquels nous opérons, à la fabrication de nos produits candidats, aux questions de conformité légale et réglementaire, à notre propriété intellectuelle, à notre organisation et à nos opérations.

5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport de gestion intermédiaire contient des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les conditions et faits présents et historiques contenus dans ce rapport, dont les déclarations concernant nos résultats d'exploitation, notre position financière et notre stratégie commerciale futurs ainsi que nos plans et nos objectifs pour de futures opérations sont des déclarations prospectives. Dans ce rapport, les mots « anticiper », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « souhaiter », « prévoir », « être conçu pour », « potentiel », « prédire », « objectif », « devoir » ou leur forme négative ainsi que toute expression similaire sont des marqueurs de déclarations prospectives. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes. Les lecteurs doivent savoir que de telles déclarations prospectives ne sont pas des garanties de résultats futurs. Les véritables résultats de Nyxoah peuvent différer sensiblement de ceux qui sont prévus par les déclarations prospectives à cause de divers facteurs importants, dont : les attentes de Nyxoah concernant les incertitudes inhérentes aux développements concurrentiels, aux activités d'études cliniques et de développement de produit et aux exigences d'approbation réglementaire ; la dépendance de Nyxoah aux partenariats avec des tiers ; l'estimation du potentiel commercial des produits candidats de Nyxoah ; la capacité de Nyxoah à obtenir et conserver la protection de la propriété intellectuelle de ses technologies ; la durée relativement courte de l'exploitation de Nyxoah ; et la capacité de Nyxoah à obtenir plus de financement pour son exploitation et à compléter le développement et la commercialisation de ses produits candidats. Une liste détaillée et une description de ces risques, incertitudes et d'autres risques est disponible dans le rapport annuel 2023 de Nyxoah. Étant donné ces incertitudes, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier indûment à ce genre de déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont valides qu'à la date de la publication de ce document. Nyxoah rejette expressément toute obligation de mettre à jour de telles déclarations prospectives dans ce document, de faire en sorte qu'elles reflètent tout changement de nos attentes à leurs propos ou tout changement d'évènement, de condition ou de circonstance sur lesquelles ces déclarations se basent ou qui peuvent affecter la probabilité que les résultats réels diffèrent de ceux prévus par les déclarations prospectives, sauf si la loi ou les réglementations applicables l'exigent.

NYXOAH SA
**INFORMATION FINANCIERE NON AUDITEE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE POUR
LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOTUREE LE 30 SEPTEMBRE 2024 –
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE**
(non audité)
(en milliers)

	Notes	Au	
		30 septembre 2024	31 décembre 2023
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	4 461	4 188
Immobilisations incorporelles	8	49 558	46 608
Droit d'utilisation des actifs	9	3 635	3 788
Actif d'impôts différés		53	56
Autres créances à long terme	10	1 475	1 166
		€ 59 182	€ 55 806
Actifs courants			
Stocks	11	5 272	3 315
Créances commerciales	12	2 504	2 758
Autres créances	12	2 992	3 212
Autres actifs courants	13	1 837	1 318
Actifs financiers	15	42 299	36 138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	28 678	21 610
		€ 83 582	€ 68 351
Total de l'actif		€ 142 764	€ 124 157
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital et réserves			
Capital	16	5 908	4 926
Prime d'émission	16	290 906	246 127
Réserve pour paiement fondé sur des actions	17	8 943	7 661
Autres éléments du résultat global	16	(84)	137
Résultats reportés		(200 966)	(160 829)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires		€ 104 707	€ 98 022
PASSIFS			
Passifs non courants			
Dettes financières	18	19 143	8 373
Passifs locatifs	9	2 636	3 116
Passifs au titre des retraites		47	9
Provisions		398	185
Passif d'impôts différés		12	9
		€ 22 236	€ 11 692
Passifs courants			
Dettes financières	18	399	364
Passifs locatifs	9	1 151	851
Dettes commerciales	19	7 109	8 108
Passif d'impôts exigibles	20	2 495	1 988
Autres dettes	21	4 667	3 132
		€ 15 821	€ 14 443
Total du passif		€ 38 057	€ 26 135
Total des capitaux propres et du passif		€ 142 764	€ 124 157

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.



NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIERE NON AUDITEE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE POUR LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOTUREE LE 30 SEPTEMBRE 2024 – ETAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES PERTES ET AUTRES PERTES GLOBALES

(non audité)
(en milliers)

Notes	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Chiffre d'affaires	23	€ 1 266	€ 976	€ 3 258
Coût des biens vendus	23	(482)	(336)	(1 217)
Bénéfice brut		€ 784	€ 640	€ 2 041
Frais de recherche et de développement	23	(7 902)	(6 568)	(22 573)
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	23	(8 042)	(5 058)	(20 396)
Autres revenus / (frais) d'exploitation		180	–	430
Perte d'exploitation de la période		€ (14 980)	€ (10 986)	€ (40 498)
Produits financiers	25	1 138	2 178	4 615
Charges financières	26	(3 043)	(1 033)	(5 480)
Perte de la période avant impôts		€ (16 885)	€ (9 841)	€ (41 363)
Impôts sur le revenu	20	(173)	2 229	(724)
Perte de la période		€ (17 058)	€ (7 612)	€ (42 087)
Perte attribuable aux actionnaires		€ (17 058)	€ (7 612)	€ (42 087)
Autres éléments du résultat global				
Eléments pouvant être reclassifiés en bénéfices ou en pertes (nets d'impôts)				
Differences de conversion de devises		(209)	(10)	(221)
Perte globale totale de la période, nette d'impôts		€ (17 267)	€ (7 622)	€ (42 308)
Perte attribuable aux actionnaires		€ (17 267)	€ (7 622)	€ (42 308)
Perte de base par action (en €)	27	€ (0,496)	€ (0,266)	€ (1,346)
Perte diluée par action (en €)	27	€ (0,496)	€ (0,266)	€ (1,346)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires



NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIERE NON AUDITEE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE POUR LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOTUREE LE 30 SEPTEMBRE 2024 – ETAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(non audités)

(en milliers)

Attribuable aux actionnaires de la société mère						
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Réserve pour paiement des actions fondés sur des actions	Autres éléments	Résultats global reportés	Total
Solde au 1^{er} janvier 2024	€ 4 926	€ 246 127	€ 7 661	€ 137	€ (160 829)	98 022
Perte de la période	–	–	–	–	(42 087)	(42 087)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	–	–	–	(221)	–	(221)
Perte globale consolidée de l'exercice	–	–	–	€ (221)	€ (42 087)	€ (42 308)
Paiement en actions						
Accordées au cours de la période	–	–	3 232	–	–	3 232
Espirées au cours de la période	–	–	(1 632)	–	1 632	–
Exercées au cours de la période	7	227	(318)	–	318	234
Emission d'actions en numéraire	975	47 452	–	–	–	48 427
Coût de transaction	–	(2 900)	–	–	–	(2 900)
Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres	982	44 779	1 282	–	1 950	48 993
Solde au 30 septembre 2024	€ 5 908	€ 290 906	€ 8 943	€ (84)	€ (200 966)	€ 104 707

Attribuable aux actionnaires de la société mère						
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Réserve pour paiement fondés sur des actions	Autres éléments	Résultats reportés	Total
Solde au 1^{er} janvier 2023	€ 4 440	€ 228 275	€ 5 645	€ 176	€ (118 212)	€ 120 324
Perte de la période	–	–	–	–	(32 319)	(32 319)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	–	–	–	(88)	–	(88)
Perte globale consolidée de l'exercice	–	–	–	€ (88)	€ (32 319)	€ (32 407)
Paiement en actions						
Accordées au cours de la période	–	–	2 284	–	–	2 284
Expirées au cours de la période	–	–	(461)	–	461	–
Coût de transaction	–	(337)	–	–	–	(337)
Emission d'actions en numéraire	486	18 192	–	–	–	18 678
Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres	486	17 855	1 823	–	461	20 625
Solde au 30 septembre 2023	€ 4 926	€ 246 130	€ 7 468	€ 88	€ (150 070)	€ 108 542

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA
**INFORMATION FINANCIERE NON AUDITEE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE POUR
LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOTUREE LE 30 SEPTEMBRE 2024 –
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE**
(non audités)
(en milliers)

	Notes	Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
		2024	2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Perte avant impôt pour l'exercice		€ (41 363)	€ (33 438)
Ajustements pour :			
Produits financiers		(4 615)	(3 592)
Charges financières		5 480	2 765
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation des actifs	7, 9	1 241	916
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	723	720
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	3 232	2 284
Augmentation des provisions		251	141
Autres éléments non monétaires		112	4
Trésorerie générée avant les variations de fonds de roulement		€ (34 939)	€ (30 200)
Variations du fonds de roulement			
Augmentation des stocks	11	(1 957)	(827)
Augmentation des créances commerciales et autres créances	12	(393)	(627)
Diminution des dettes commerciales et autres dettes	19,21	534	(929)
Trésorerie générée par des changements d'exploitation		€ (36 755)	€ (32 583)
Impôt sur le revenu (payé)		(276)	(517)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		€ (37 031)	€ (33 100)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(716)	(2 264)
Capitalisation des immobilisations incorporelles	8	(3 803)	(6 961)
Acquisition d'actifs financiers - courant	15	(66 163)	(71 535)
Produits de la vente d'actifs financiers - courants	15	59 340	90 623
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers		1 595	1 384
Flux de trésorerie des activités d'investissement		€ (9 747)	€ 11 247
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT			
Paiement de la partie principale des passifs locatifs	9	(872)	(620)
Remboursement d'autres prêts		(63)	(63)
Intérêts payés		(311)	(26)
Remboursement des avances récupérables	18	(172)	–
Produit de l'émission d'actions, net des coûts de transaction	16	45 761	18 341
Produit d'autres prêts		10 000	–
Autres charges financières		(104)	(56)
Coûts de transaction liés aux prêts et emprunts		(175)	–
Flux de trésorerie des activités de financement		€ 54 064	€ 17 576
Variation nette de trésorerie		€ 7 286	€ (4 277)
Effets des taux de change et les équivalents de trésorerie		(218)	(361)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	14	€ 21 610	€ 17 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 septembre	14	€ 28 678	€ 13 250

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.



NYXOAH SA

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES CONDENSES NON AUDITES

1. Informations générales

Nyxoah SA (la Société) est une société cotée en bourse constituée et opérant en vertu des lois belges et dont le siège social est situé en Belgique. La Société est immatriculée auprès du registre des personnes morales (Brabant Wallon) sous le numéro 0817.149.675. Le siège social de la Société est situé au 12 rue Édouard Belin, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique.

La Société opère dans le secteur des technologies médicales. Elle se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions et de services visant à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil, ou SAOS. La plateforme de solutions novatrice de la Société est basée sur le système Genio®, une thérapie de neurostimulation du nerf hypoglosse de nouvelle génération peu invasive, ayant obtenu le marquage « CE » et centrée sur le patient destinée à traiter le SAOS. Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant au monde, qui est associé à un risque de mortalité et de comorbidités plus élevé, dont les maladies cardiovasculaires, la dépression et les accidents vasculaires cérébraux.

Le système Genio® est le premier système de neurostimulation destiné au traitement du SAOS à être muni d'un neurostimulateur sans batterie et sans sonde qui peut assurer une stimulation bilatérale du nerf hypoglosse afin de garder les voies respiratoires supérieures ouvertes. Le produit se positionne comme thérapie de deuxième ligne pour traiter les patients atteints d'un SAOS modéré à sévère et pour qui les thérapies conventionnelles, dont la Ventilation en Pression Positive Continue (CPAP), ont échoué. Cette dernière, malgré son efficacité prouvée, a également de nombreuses limites, faisant de l'observance un défi de taille. En outre, d'autres traitements de seconde ligne, comme les dispositifs buccaux, sont plus adaptés au traitement du SAOS léger à modéré, ou sont très invasifs. Par rapport à d'autres technologies de traitement du SAOS par la stimulation du nerf hypoglosse, le système Genio® est une technologie disruptive de différenciation qui cible un besoin médical clair et non satisfait grâce à sa technique d'implantation rapide et peu invasive, sa batterie externe et sa capacité à stimuler les deux branches du nerf hypoglosse.

Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant dans le monde. Le SAOS survient lorsque les muscles et tissus mous de la gorge et de la langue se relâchent et s'affaissent. La personne qui en est affectée arrête de respirer pendant son sommeil ; les voies respiratoires sont bloquées partiellement (hypopnée) ou complètement (apnée) à plusieurs reprises, ce qui limite le volume d'air entrant dans les poumons. Pendant un épisode d'apnée ou d'hypopnée, le niveau d'oxygène du patient chute, ce qui entraîne une interruption du sommeil.

Nyxoah SA a quatre filiales en propriété exclusive : Nyxoah Ltd, une filiale de la Société depuis le 21 octobre 2009 (située en Israël et enregistrée le 10 janvier 2008 sous le nom de M.L.G. Madaf G. Ltd), Nyxoah Pty Ltd depuis le 1^{er} février 2017 (située en Australie) et Nyxoah Inc. depuis le 14 mai 2020 (située aux États-Unis) et Nyxoah GmbH depuis le 26 juillet 2023 (située en Allemagne).

La publication des États financiers consolidés condensés intermédiaires de Nyxoah SA et de ses filiales (ensemble, le Groupe), au 30 septembre 2024 et pour les périodes de trois et neuf mois ayant pris fin le 30 septembre 2024, a été autorisée le 5 novembre 2024 par le Conseil d'Administration de la Société.

2. Règles d'évaluation principales

Base de préparation des états financiers consolidés condensés intermédiaires

Les États financiers consolidés intermédiaires condensés de la Société ont été préparés conformément à la norme IFRS (International Financial Reporting Standards) 34 - Information financière intermédiaire émise par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptée par l'Union européenne. Ils ne comprennent pas toutes les informations obligatoires pour des États Financiers annuels complets et doivent être lus avec les derniers États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023. Afin d'être en cohérence avec la présentation de la période actuelle, une correction non matérielle a été réalisée sur certains comparatifs dans l'état de position financière consolidé. Les dépenses cumulées de 1,9 million € ont été reclassifiées d'autres dettes en dettes commerciales car les soldes sont de nature similaire aux Factures à recevoir déjà comptabilisées comme dettes commerciales. Consultez les notes 18 et 20.

Sauf application de normes, d'interprétations et d'amendements rendus obligatoires au 1^{er} janvier 2024, et extension des politiques comptables des passifs financiers expliquées ci-dessous, les politiques utilisées pour la préparation des États

financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celle utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Dette financière

L'accord financier avec la BEI est un instrument financier hybride qui se compose d'un crédit hôte et de trois dérivés incorporés. La méthode EIR considère le coût de transaction du crédit ainsi que la juste valeur initiale des dérivés incorporés non-étroitement liés comme séparés de l'instrument financier hôte. L'option de prépaiement des instruments dérivés détenus par la société est considérée comme non-étroitement liée à l'instrument financier hôte non-dérivé. Les warrants synthétiques émis en faveur de la BEI ainsi que l'option de règlement partiel en warrants et pas en numéraire sont considérés comme des dérivés incorporés non-étroitement liés à l'instrument financier principal et sont comptabilisés séparément du contrat principal. Les warrants synthétiques ainsi que les dérivés avec option de règlement partiel sont toutefois considérés comme étroitement liés les uns avec les autres, et sont considérés comme un unique dérivé incorporé évalué ci-après sous le nom de warrant synthétique. Les warrants synthétiques sont évalués sur la base d'un modèle binomial et comptabilisés à leur juste valeur dans le compte de résultats. La juste valeur des warrants synthétiques qui ne sont pas échangés sur un marché actif est déterminée par la direction à l'aide de techniques d'évaluation qui dépendent de données telles que le prix des actions, le volume d'actions, les taux d'actualisation et les taux de change.

Ces États financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (€) et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf mention contraire (par exemple million €).

La préparation de ces États financiers consolidés condensés intermédiaires implique l'utilisation de certaines estimations comptables importantes. Elle impose aussi aux membres de la Direction de faire preuve de jugement dans l'application des principes comptables de la Société. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité sont des domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes dans le cadre des États financiers consolidés. Les estimations comptables cruciales utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Principe de continuité de l'exploitation

Ces États financiers consolidés intermédiaires non audités ont été préparés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 30 septembre 2024, la Société disposait de 28,7 millions € en trésorerie et équivalents de trésorerie et de 42,3 millions € en actifs financiers. Selon les prévisions relatives aux flux de trésorerie pour le reste de l'année 2024 et pour 2025, qui prennent en compte des dépenses d'envergure et des flux de trésorerie sortants liés aux études cliniques en cours, à la poursuite d'initiatives de recherche et de développement clés et au développement des capacités de fabrication de la société, la direction pense que sa position en termes de liquidités lui permettra de couvrir ses besoins en capital et de financer ses opérations pendant au moins 12 mois à compter de la date d'autorisation de ces états financiers.

La Société confirme que malgré le conflit entre Israël et les pays de la région, les opérations se poursuivent sans perturbation majeure, en particulier en ce qui concerne la R&D et la production, et que les actifs sont actuellement protégés. La Société ne subit aucun impact des suites de ce conflit.

Nouvelles normes et interprétations et modifications de nombres et interprétations applicables

Valable pour les périodes annuelles débutant le 1^{er} janvier 2024

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme, interprétation ou modification émise mais non encore effective.

Plusieurs modifications et interprétations s'appliquent pour la première fois en 2024, mais n'ont aucune incidence sur les États financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société :

- Modifications d'IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir : Ententes de financement de fournisseurs (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date)
- Modifications d'IFRS 16 Contrats de location : Obligation locative dans une cession-bail (applicables pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date)

- Modifications d'IAS 1 Présentation d'états financiers : Classement des passifs courants ou non courants et des passifs assortis de clauses restrictives (applicable pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2024)

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers intermédiaires conformément à l'IFRS implique que la direction juge, fasse des estimations et des suppositions pouvant affecter les montants du chiffre d'affaires, les frais, les actifs et les passifs comptabilisés, ainsi que la divulgation des passifs éventuels à la fin de la période de présentation des informations financières.

Consultez la note 5 de divulgation des états financiers consolidés de fin d'année 2023 du groupe pour en savoir plus sur les principales estimations et suppositions comptables importantes.

4. Information sectorielle

D'après la structure organisationnelle ainsi que la nature des informations financières disponibles et évaluées par les principaux décideurs de la Société afin d'évaluer les performances et de prendre des décisions relatives à l'allocation des ressources, la Société a conclu que la totalité de ses opérations représentent un segment opérationnel. L'organe de décision opérationnel de la Société est le CEO.

5. Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances commerciales, des autres créances et des autres actifs et actifs financiers courants est approximativement égale à leur valeur du fait de leur caractère à court terme.

La valeur comptable des passifs courants est approximativement égale à leur juste valeur étant donné le caractère à court terme de ces instruments. La juste valeur des passifs non courants (dettes financières et autres passifs non courants), exception faite des passifs financiers dérivés et des warrants synthétiques, est évaluée selon les taux d'intérêt et la date d'échéance. Ces instruments ont des taux d'intérêt fixes et leurs évaluations de juste valeur peuvent fluctuer au niveau des taux d'intérêt. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3. La sensibilité de la mesure de la juste valeur des avances récupérables est détaillée davantage à la note 18.

Les passifs et actifs financiers dérivés composés de swaps de devises étrangères sont mesurés à leur juste valeur via le compte de résultats. La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les taux des swaps de devises et la maturité de l'instrument.

Les warrants synthétiques sont mesurés à leur juste valeur via le compte de résultats. La juste valeur est déterminée via un arbre binomial de 240 périodes mensuelles (20 ans) et les données inobservables clés suivantes :

- volatilité de 61,07 %, estimée à partir du médian de la déviation standard annualisée de 90 jours de la volatilité quotidienne des prix des actions sur la Nasdaq entre septembre 2021 et septembre 2024.

Une augmentation de 5 % de la volatilité engendrerait une augmentation de la juste valeur de 82.000 €, tandis qu'une baisse de 5 % la volatilité engendrerait une baisse de la juste valeur de 94.000 €.

Il n'y a eu aucun changement dans les processus et les techniques d'évaluation du groupe, les types de données utilisées pour les mesures de juste valeur pendant la période, sauf en ce qui concerne les warrants synthétiques. Il n'y a eu aucun transfert entre les mesures de juste valeur de niveau 1 et 2 pendant la période et aucun transfert n'a eu lieu vers ou depuis les mesures de juste valeur de niveau 3, sauf en ce qui concerne la reconnaissance initiale et les mesures suivantes des warrants synthétiques au niveau 3.

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au	Au	Au	Au
	30 septembre	31 décembre	30 septembre	31 décembre
Actifs financiers				
Autres créances à long terme (niveau 3)	410	167	410	167
Créances commerciales et autres créances (niveau 3)	2 999	3 246	2 999	3 246
Contrats de change à terme (niveau 2)	159	343	159	343
Autres actifs courants (niveau 3)	597	661	597	661
Trésorerie et équivalents de trésorerie (niveau 1)	28 678	21 610	28 678	21 610
Actifs financiers (niveau 2)	42 299	36 138	42 299	36 138
Passifs financiers				
Dettes financières (niveau 3)	—	63	—	60
Loan facility agreement (niveau 3)	6 716	—	6 713	—
Warrants synthétiques (niveau 3)	3 574	—	3 574	—
Contrats de change à terme (niveau 2)	—	90	—	90
Avances récupérables (niveau 3)	9 252	8 674	9 252	8 674
Dettes commerciales et autres dettes (niveau 1 et 3)	10 855	10 234	10 855	10 234

6. Filiales

Pour toutes les périodes mentionnées dans ce rapport, la Société détient 100 % des parts de Nyxoah Ltd, une société israélienne située à Tel-Aviv enregistrée en 2009 et dont le capital social est de 1,00 NIS.

La société détient également 100 % des parts de Nyxoah PTY LTD, une société australienne située à Collingwood, enregistrée en 2017 et dont le capital social est de 100 AUD.

La Société détient aussi 100 % des actions de Nyxoah Inc, une société basée au Delaware (États-Unis), qui a été enregistrée en mai 2020 et qui possède un capital social de 1,00 USD.

La Société détient également 100 % des actions de Nyxoah GmbH, une société allemande située à Eschborn qui a été acquise en 2023 et qui possède un capital social de 25.000 €.

7. Immobilisations corporelles

Le total des acquisitions pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024 s'établit à 0,7 million € (2023 : 2,3 millions €), principalement en lien avec la ligne de production américaine en construction et l'équipement de laboratoire.

Le coût des immobilisations corporelles au 30 septembre 2024 inclut une correction de l'incitation fiscale en Belgique sur les investissements de 2023 pour un montant de 93.000 €. Consultez la note 23.

La charge d'amortissement s'établit à 0,5 million € en 2024 et à 350.000 € en 2023 pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre.

8. Immobilisations incorporelles

(en milliers €)	Coûts de développement	Brevets et licences	Total
Valeur brute			
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2023	41 073	591	41 664
Acquisitions	6 961	–	6 961
Autres	(493)	–	(493)
Valeur brute au 30 septembre 2023	47 541	591	48 132
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2024	48 671	591	49 262
Acquisitions	3 674	–	3 674
Valeur brute au 30 septembre 2024	52 345	591	52 936
Amortissements			
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2023	(1 608)	(84)	(1 692)
Charge d'amortissement	(688)	(32)	(720)
Amortissements au 30 septembre 2023	(2 296)	(116)	(2 412)
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2024	(2 528)	(127)	(2 655)
Charge d'amortissement	(691)	(32)	(723)
Amortissements au 30 septembre 2024	(3 219)	(159)	(3 378)
Valeur comptable nette au 30 septembre 2023	45 245	475	45 720
Valeur comptable nette au 30 septembre 2024	49 126	432	49 558

Il n'y a qu'un seul projet en cours de développement : le système Genio®. La Société a commencé à amortir la première génération du système Genio® en 2021. L'amortissement s'établit à 0,7 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024 (2023 : 0,7 million €) et est inclus dans les frais de recherche et développement.

La Société poursuit les frais de développement 2024 en ce qui concerne le système Genio® de seconde génération et les essais cliniques pour obtenir les approbations réglementaires dans certains pays ou pour être capable de vendre le système Genio® dans certains pays. Les frais de développement capitalisés s'établissent respectivement à 3,7 millions € et 7,0 millions € pour les périodes de neuf mois clôturées les 30 septembre 2024 et 2023 respectivement. Le total de la capitalisation des immobilisations incorporelles est inférieur aux flux de trésorerie sortants reflétés dans l'état des flux de trésorerie intermédiaire consolidé à cause de l'impact d'une incitation fiscale de 2024 pour un montant de 129.000 €. Consultez la note 23 pour en savoir plus.

9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, la Société a signé de nouveaux contrats de location pour un montant de 0,6 million € (2023 : 321.000 €). Les remboursements des passifs locatifs se sont établis à 0,8 million € (2023 : 0,6 million €). Les amortissements des actifs liés à des droits d'utilisation se sont respectivement établis à 0,7 million € et à 0,6 million € pour les périodes de neuf mois clôturées les 30 septembre 2024 et 2023 respectivement.

10. Autres créances à long terme

Les autres créances à long terme consistent principalement de cautionnements en numéraire pour un montant de 410.000 € (2023 : 167.000 €) et de l'incitation fiscale à la R&D en Belgique d'un montant de 1,1 million € (2023 : 1,0 million €) en lien avec certaines activités de développement et certains essais cliniques. La Société comptabilise l'incitation à la recherche et développement comme créance à long terme et comme déduction de la valeur comptable de l'immobilisation (in)corporelle.

L'incitation fiscale à la recherche et au développement comptabilisée au 30 septembre 2024 est liée aux investissements de 2022, 2023 et 2024 dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces incitations devraient être reçues cinq ans après les investissements. Cependant, à la suite de la loi du 12 mai 2024 (Moniteur belge du 29 mai 2024), le régime de crédit d'impôt belge pour la recherche et le développement a été modifié. À compter de 2024, l'incitation fiscale à la recherche et au développement devrait être remboursée sous quatre ans au lieu de cinq. Les créances à long terme au 30 septembre 2024

incluent également une correction de l'incitation fiscale à la recherche et au développement sur les investissements de 2023. Pour de plus amples informations, consultez la note 23.

11. Stocks

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Matières premières	1 246	1 329
En cours de production	2.617	1.530
Produits finis	1 409	456
Total stock	5 272	3.315

L'augmentation du stock est due à l'intensification des activités de préparation à la commercialisation aux États-Unis et à l'expansion de commercialisation en UE en 2024.

12. Crédits commerciaux et autres crédits

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Crédits commerciaux	2 504	2 758
Crédits incitatifs R&D (Australie)	131	723
Crédits TVA	1 339	850
Crédits d'impôt courant	868	808
Contrat de change à terme	159	343
Autres	495	488
Total crédits commerciaux et autres crédits	5 496	5 970

La baisse de 0,5 million € des crédits commerciaux et autres crédits est principalement due à une baisse des crédits d'incitation à la R&D de 0,6 million €, à une baisse des swaps de devises de 184.000 € et à une baisse des crédits commerciaux de 254.000 € partiellement compensées par une augmentation des crédits de TVA de 489.000 €. Le 30 septembre 2024, les autres crédits incluent le prépaiement à l'American Academy of Otolaryngology (AAO). Consultez la note 28 pour en savoir plus.

La Société peut inclure des crédits non facturés dans le solde débiteur. En général, ces crédits représentent le chiffre d'affaires gagné sur des produits livrés à des clients et qui seront facturés lors du prochain cycle de facturation. Tous les montants sont considérés comme recouvrables et facturables. Aux 31 décembre 2023 et 30 septembre 2024, aucune créance non facturée n'était incluse dans les crédits commerciaux.

Les crédits incitatifs R&D sont liés aux avantages reçus en Australie pour soutenir les essais cliniques et le développement du système Genio®. La baisse des crédits incitatifs à la R&D est liée à un remboursement reçu d'ATO.

Les crédits d'impôt courant sont liés à un trop payé d'impôt sur les sociétés aux États-Unis et en Belgique.

Consultez la note 22 pour en savoir plus sur les swaps de devises.

13. Autres actifs courants

L'augmentation de 0,5 million € en autres actifs courants au 30 septembre 2024 a été causée par une augmentation des dépenses prépayées.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au	
	30 septembre	31 décembre
(en milliers €)	2024	2023
Dépôts à court terme	14 837	9 158
Trésorerie	13 841	12 452
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	28 678	21 610

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté pour atteindre 28,7 millions € au 30 septembre 2024, par rapport aux 21,6 millions € au 31 décembre 2023 avec une augmentation des dépôts à court terme de 5,7 millions € et une hausse des comptes courants de 1,4 millions €. Les dépôts à court terme sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est égale ou inférieure à trois mois et évalués au coût amorti.

15. Actifs financiers

Les actifs financiers courants sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est supérieure à trois mois mais inférieure à 12 mois et évalués au coût amorti.

En 2024, la Société a contracté des dépôts à terme en USD et des billets de trésorerie américains pour un montant total de 49,4 millions USD (45,7 millions €) et 20,5 millions €. Durant la période clôturée le 30 septembre 2024, 45,4 millions USD (41,8 millions €) et 17,5 millions € sont arrivés à échéance et sont dès lors comptabilisés comme trésorerie.

Au 30 septembre 2024, les actifs financiers courants sont de 38,4 millions USD (34,3 millions €) - ceux-ci peuvent générer un gain ou une perte de change sur devises dans les résultats financiers conformément aux fluctuations du taux de change USD/EUR, car la devise fonctionnelle de la Société est l'EUR - et de 8,0 millions €. Le montant total des dépôts à terme au 30 septembre 2024 est de 42,3 millions €.

16. Capital, prime d'émission, réserves

16.1. Capital et prime d'émission

Le nombre d'actions et la valeur nominale dans le paragraphe ci-dessous prennent en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et une division des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires. Les tableaux et les commentaires ci-dessous reflètent le nombre d'actions après le fractionnement d'actions 500:1 du 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de l'IPO du 21 septembre 2020, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 6,5 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Dans le cadre de l'IPO du 7 juillet 2021, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 7,6 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Au 30 septembre 2024, le capital social de la Société s'établissait à 5,9 millions €, représenté par 34.389.015 actions, avec une prime d'émission de 308,3 millions € (avant déduction des coûts de transaction).

Évolution du capital social et de la prime d'émission sur la période de neuf mois clôturée les 30 septembre 2024 et 2023 :

(Nombre d'actions ⁽¹⁾ sauf mention contraire)	Actions ordinaires	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	Prime d'émission	
				Capital (en milliers €)	(en milliers €)
1^{er} janvier 2023	25 846 279	25 846 279	0,17	4 440	242 440
29 mars 2023 - Augmentation de capital	393 162	393 162	0,17	68	2 481
30 mars 2023 - Augmentation de capital	2 047 544	2 047 544	0,17	351	12 999
17 avril 2023 - Augmentation de capital	375 000	375 000	0,17	65	2 651
14 juillet 2023 - Exercice de warrants	2 000	2 000	0,17	—	10
29 août 2023 - Exercice de warrants	10 000	10 000	0,17	2	50
30 septembre 2023	28 673 985	28 673 985	0,17	4 926	260 631
31 décembre 31 2023	28 673 985	28 673 985	0,17	4 926	260 631
6 mars 2024 - Exercice de warrants	8 650	8 650	0,17	1	61
17 avril 2024 - Exercice de warrants	3 000	3 000	0,17	1	16
28 mai 2024 - Augmentation de capital	5374 755	5374 755	0,17	923	44 946
3 juin 2024 - Augmentation de capital	300 000	300 000	0,17	52	2 506
24 juin 2024 - Exercice de warrants	12 625	12 625	0,17	2	66
3 septembre 2024 - Exercice de warrants	13 750	13 750	0,17	2	72
25 septembre 2024 - Exercice de warrants	2 250	2 250	0,17	1	12
30 septembre 2024	34 389 015	34 389 015	0,17	5 908	308 310

Le 29 mars 2023, la Société a émis 393.162 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 2,5 millions € (prime d'émission comprise). La Société a levé 2,8 millions USD de produit brut dans le cadre de son programme ATM (at-the-market) de 50 millions USD établi le 22 décembre 2022 à un prix d'émission égal au prix du marché sur le Nasdaq Global Market au moment de la vente. Les actions ont été achetées par l'actionnaire historique de Nyxoah, Cochlear Limited, et les produits seront utilisés à des fins générales d'entreprise.

Le 30 mars 2023, la Société a levé 13,35 millions € de placement privé de la vente de 2.047.544 nouvelles actions ordinaires à un prix par action de 6,52 € (environ 7,10 USD aux taux de change actuels), le prix de clôture sur Euronext Bruxelles le 23 mars 2023. Les produits bruts s'établissent à 13,35 millions € au total (environ 15 millions USD aux taux de change actuels) et seront utilisés à des fins générales d'entreprise.

Le 17 avril 2023, la Société a émis 375.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 2,7 millions € (prime d'émission comprise). La Société a levé 3,0 millions USD de produit brut dans le cadre de son programme ATM (at-the-market) de 50 millions USD établi le 22 décembre 2022 à un prix d'émission égal au prix du marché sur le Nasdaq Global Market au moment de la vente. Les produits seront utilisés à des fins générales d'entreprise.

Dans le cadre de ces augmentations de capital, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 340.000 € qui ont été déduits de la prime d'émission. Le montant levé lors de l'augmentation de capital, net de coûts de transaction, s'élève à 18,3 millions €.

Le 14 juillet 2023, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 2.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 10.000 € (prime d'émission comprise).

Le 29 août 2023, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 10.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 52.000 € (prime d'émission comprise).

Le 6 mars 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 8.650 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 62.000 € (prime d'émission comprise).



Le 17 avril 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 3.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 16.000 € (prime d'émission comprise).

Le 28 mai 2024, la Société a émis 5.374.755 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 45,9 millions € (prime d'émission comprise) dans le cadre d'une offre publique souscrite aux États-Unis, qui incluait des actions vendues lors d'une offre privée à certains investisseurs qualifiés ou institutionnels hors des États-Unis. 1.996.187 actions ont été souscrites en euros à un prix de 8,54 € par action. 3.378.568 actions ont été souscrites en dollars US à un prix de 9,25 \$ par action.

Le 3 juin 2024, la Société a émis 300.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 2,6 millions € (prime d'émission comprise) à la suite de l'exercice par les souscripteurs de l'augmentation de capital du 28 mai 2024 de leur option d'achat d'actions supplémentaires (« Greenshoe »). Les 300.000 actions ont été souscrites en dollars US à un prix de 9,25 \$ par action.

Les produits des augmentations de capital du 28 mai et du 3 juin 2024 seront utilisés à des fins générales d'entreprise.

Dans le cadre de ces augmentations de capital, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 2,9 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission. Le montant levé lors de l'augmentation de capital, net de coûts de transaction, s'élève à 45,6 millions €.

Le 24 juin 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 12.625 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 68.000 € (prime d'émission comprise).

Le 3 septembre 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 13.750 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 74.000 € (prime d'émission comprise).

Le 25 septembre 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 2.250 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 13.000 € (prime d'émission comprise).

16.2. Réserves

Les réserves incluent la réserve pour paiement fondé sur des actions (cf. note 17), les autres éléments du résultat global et les pertes non distribuées. Les pertes non distribuées sont principalement composées des pertes accumulées. Les autres éléments du résultat global sont composés de réserves de conversion de devises et de réévaluations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le changement de la réserve des autres éléments du résultat global pour les périodes de neuf mois clôturées les 30 septembre 2024 et 2023 est détaillé ci-dessous :

(en milliers €)	Réserve de conversion de devise	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2023	174	2	176
Éléments pouvant être reclassifiés en bénéfices ou en pertes (nets d'impôts)			
Déficiences de conversion de devises	(88)	-	(88)
Total des autres éléments du résultat global au 30 septembre 2023	86	2	88
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2024	54	83	137
Éléments pouvant être reclassifiés en bénéfices ou en pertes (nets d'impôts)			
Déficiences de conversion de devises	(221)	-	(221)
Total des autres éléments du résultat global au 30 septembre 2024	(167)	83	(84)

17. Rémunération en actions

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres

Au 30 septembre 2024, la Société dispose de six plans actifs d'incitation dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en instruments de capital, dont (i) le plan de warrants de 2016 (le Plan de 2016), (ii) le plan de warrants de 2018 (le Plan de 2018), (iii) le plan de warrants de 2020 (le Plan de 2020), (iv) le plan de warrants de 2021 (le Plan de 2021), (v) le plan de warrants de 2022 (le Plan de 2022) et (vi) le plan de warrants de 2024 (le Plan de 2024). L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société du 21 février 2020 a décidé d'une division des actions au ratio de 500:1. 500 actions ordinaires pourront être émises par warrant émis avant le 21 février 2020. Pour des raisons de présentation, les tableaux et les commentaires ci-dessous reflètent le nombre d'actions auxquelles les warrants donnent droit dans tous les plans.

Conformément aux termes des différents plans, tous les warrants qui n'avaient pas encore été acquis auparavant l'ont été le 7 septembre 2020, à savoir dix jours ouvrables avant la clôture de l'introduction en bourse du 21 septembre 2020.

Nombre d'actions (après division des actions) auxquels les warrants donnent droit dans tous les plans

	2024	2023
En circulation le 1 ^{er} janvier	1 635 606	1 416 490
Accordées	1 000 750	475 862
Renoncées	(472 500)	(93 875)
Exercées	(40 275)	(2 000)
Expirées	(83 350)	(98 625)
En circulation au 30 septembre	2 040 231	1 697 852
Exerçables au 30 septembre	1 146 298	1 043 771

Le 1^{er} février 2024, le 21 avril 2024 et le 8 août 2024 respectivement, 300.250, 85.000 et 258.894 appartenaient au plan 2022. Un nouveau plan 2024 a été mis en place avec l'émission d'un million de warrants, dont 221.606 et 135.000 ont été émis le 2 août 2024 et le 18 septembre 2024 respectivement.

Au 30 septembre 2024, un total de 40.275 warrants ont été exercés. Pour 8.650 warrants exercés, les actions liées avaient été émises en mars 2024, tandis que pour 3.000 autres, les actions avaient été émises en avril 2024. Pour 12.625 autres encore, les actions avaient été émises en juin 2024, alors que pour les 16.000 derniers, les actions avaient été émises en septembre 2024.

Les tableaux suivants donnent les entrées du modèle Black-Scholes pour les warrants accordés en 2018, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 dans le cadre des plans de warrants de 2016, 2018, 2020, 2021, 2022 et 2024. Les tableaux et les notes se basent sur le nombre d'actions auquel les warrants donnent droit dans tous les plans.

	Plan 2016 (octroi 2018)	Plan 2018 (octroi 2018)	Plan 2018 (octroi 2020)	Plan 2020 (octroi 2020)	Plan 2021 (octroi 17 sept. 2021)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	66,92%	56,32%	56,32%	56,32%	51,30%
Taux d'intérêt sans risque	0,35%	-0,20%	-0,20%	-0,20%	-0,36%
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	5,17	6,52	11,94	11,94	25,31
Cours des actions	1,09	10,24	10,20	10,20	25,75
Juste valeur	0,10	5,30	3,31	3,31	9,22

	Plan 2021 (octroi 27 oct. 2021)	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)	Plan 2021 (octroi 14 mai 2022)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	51,50%	49,80%	49,80%	49,80%	49,80%
Taux d'intérêt sans risque	-0,18%	0,37%	0,37%	0,50%	1,06%
Durée de vie attendue	3	3	3	4	3
Prix d'exercice	25,31	17,76	25,31	17,76	13,82
Cours des actions	20,50	17,50	17,50	17,50	13,82
Juste valeur	5,94	6,05	4,15	6,90	4,94

	Plan 2021 (octroi 8 juin 2022)	Plan 2021 (octroi 8 août 2022)	Plan 2021 (octroi 8 août 2022)	Plan 2021 (octroi 24 mars 2023)	Plan 2021 (octroi 12 avril 2023)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	52,60%	53,71%	53,97%	52,00%	52,00%
Taux d'intérêt sans risque	1,60%	1,39%	1,45%	3,20%	3,24%
Durée de vie attendue	3	3	4	3	3
Prix d'exercice	12,95	9,66	9,66	5,42	6,36
Cours des actions	13,34	9,75	9,75	6,70	7,08
Juste valeur	5,21	3,79	4,32	3,09	3,04

	Plan 2021 (octroi 14 juin 2023)	Plan 2022 (octroi 14 juin 2023)	Plan 2022 (octroi 20 oct. 2023)	Plan 2022 (octroi 1 février 2024)	Plan 2022 (octroi 21 avril 2024)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	51,28%	51,28%	50,00%	62,20%	65,50%
Taux d'intérêt sans risque	3,36%	3,36%	3,55%	2,63%	3,08%
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	7,19	7,19	5,92	5,24	9,04
Cours des actions	7,10	7,10	5,60	9,96	9,20
Juste valeur	2,75	2,75	2,07	6,26	4,40

	Plan 2022 (octroi 2 août 2024)	Plan 2024 (octroi 2 août 2024)	Plan 2024 (octroi 18 sept. 2024)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%
Volatilité attendue	66,00%	66,00%	65,20%
Taux d'intérêt sans risque	2,55%	2,55%	2,38%
Durée de vie attendue	3	3	3
Prix d'exercice	7,88	7,88	7,20
Cours des actions	7,56	7,56	7,54
Juste valeur	3,47	3,47	3,60

Le 24 mars 2023, la Société a réduit le prix d'exercice de 75 % des warrants précédemment octroyés aux titulaires de warrants dans le cadre du plan de Warrants de 2021 à 5,42 € pour refléter la baisse du prix des actions de la Société. Pour les 25 %

restants des warrants précédemment octroyés dans le cadre du Plan de 2021, le prix d'exercice reste inchangé. Toutes les autres conditions générales des warrants dont le prix a été modifié restent inchangées. La Société a déterminé la juste valeur des options à la date de modification (24 mars 2023). La juste valeur incrémentale des warrants dont le prix a été modifié sera comptabilisée comme dépense sur la période courant de la date de modification jusqu'à la fin de la période d'acquisition. Pour les warrants déjà acquis à la date de la modification, la juste valeur incrémentale est entièrement comptabilisée comme dépense à la date de la modification.

La juste valeur des warrants modifiés a été déterminée à l'aide des mêmes modèles et principes que décrits ci-dessus, avec les entrées de modèle suivantes :

	Plan 2021 (octroi 17 sept. 2021)	Plan 2021 (octroi 27 oct. 2021)	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	52,00%	52,00%	52,00%	52,00%
Taux d'intérêt sans risque	3,25%	3,25%	3,17%	3,36%
Durée de vie attendue	2	2	2	2
Prix d'exercice	5,42	5,42	5,42	5,42
Cours des actions	6,68	6,68	6,68	6,68
Juste valeur	2,48	2,52	2,67	2,49
Juste valeur incrémentale	2,38	2,40	2,23	2,38

	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)	Plan 2021 (octroi 14 mai 2022)	Plan 2021 (octroi 8 août 2022)	Plan 2021 (octroi 8 août 2022)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	52,00%	52,00%	52,00%	52,00%
Taux d'intérêt sans risque	3,03%	3,13%	3,13%	2,98%
Durée de vie attendue	3	2	3	4
Prix d'exercice	5,42	5,42	5,42	5,42
Cours des actions	6,68	6,68	6,68	6,68
Juste valeur	3,05	2,75	2,87	3,21
Juste valeur incrémentale	2,23	1,92	1,28	1,19

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, la Société a comptabilisé des frais de paiements basés sur les actions de 3,2 millions € (2023 : 2,3 millions €), dont 95,000 € est lié à la juste valeur incrémentale des warrants dont le prix a été modifié.

18. Dettes financières

Les dettes financières sont principalement composées d'avances récupérables, d'accords de crédit et d'accords de warrants synthétiques. Les montants connexes peuvent être résumés comme suit :

	Au	
	30 septembre 2024	31 décembre 2023
(en milliers €)		
Avances récupérables - non-courantes	8 853	8 373
Avances récupérables - courantes	399	301
Avances récupérables totales	9 252	8 674
Loan facility agreement - non-courant	6 716	—
Warrant synthétiques - courant	3 574	—
Autre prêt - courant	—	63
Total Autre	10 290	63
Non-courant	19 143	8 373
Courant	399	364
Total dette financière	19 542	8 737

Dettes financières liées aux avances récupérables

Avances récupérables reçues

Au 30 septembre 2024, les détails des avances récupérables reçues peuvent se résumer comme suit :

	Avances contractuelles	Avances reçues	Rembourseme nts fixes*	Rembourseme nts variables*
	(en milliers €)			
Dispositif contre l'apnée du sommeil (6472)	1 600	1 600	588	7
Premiers articles (6839)	2 160	2 160	561	11
Étude clinique (6840)	2 400	2 400	510	13
Améliorations des puces d'activation (7388)	1 467	1 467	88	18
Total	7 627	7 627	1 747	49

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, la Société a effectué des remboursements pour un montant de 172.000 € et n'a pas reçu de nouveaux montants.

Selon le calendrier attendu des ventes et après actualisation, la dette financière liée aux avances récupérables est la suivante :

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Convention 6472	1 779	1 629
Convention 6839	2 491	2 290
Convention 6840	2 895	2 818
Convention 7388	2 087	1 937
Avances récupérables totales	9 252	8 674
Non-courant	8 853	8 373
Courant	399	301
Avances récupérables totales	9 252	8 674

Les montants comptabilisés comme « courants » correspondent aux montants indépendants des ventes (remboursement fixe) et des montants dépendants des ventes (remboursement variable) estimés qui doivent être remboursés à la Région Wallonne au cours de la prochaine période de 12 mois. Les remboursements estimés indépendants des ventes (remboursements fixes) et liés aux ventes (remboursements variables) au-delà de 12 mois sont comptabilisés comme Passifs « non courants ».

L'évolution des avances récupérables reçues peut être résumée comme suit :

(en milliers €)	2024	2023
Au 1 ^{er} janvier	8 674	8 431
Avances remboursées (excl. intérêts)	(172)	–
Avances à payer	–	(108)
Intérêts payés	(16)	–
Evaluation initiale et réévaluation	(12)	25
Impact de l'actualisation	778	744
Au 30 septembre	9 252	9 092

Une analyse de la sensibilité de la valeur comptable des avances récupérables a été effectuée pour évaluer l'impact d'une modification des hypothèses. La Société a testé une sensibilité raisonnable aux évolutions des projections de revenus de +/- 25 % et des taux d'actualisation de +/- 25 %. Le tableau ci-dessous détaille les résultats en matière de sensibilité :

Juste valeur des Passifs fin 2024 (en milliers EUR)	Variation des projections de revenus		
Variation des taux d'actualisation *	-25%	0%	25%
-25%	9 650	10 056	10 349
0%	8 772	9 252	9 602
25%	8 008	8 542	8 936

* Un changement de -25% du taux d'actualisation implique que le taux d'actualisation utilisé pour la part fixe des avances récupérables est de 3,8% au lieu de 5% tandis que celui utilisé pour la part variable est de 9,4% au lieu de 12,5%.

* Un changement de -25 % du taux d'actualisation implique que le taux d'actualisation utilisé pour la part fixe des avances récupérables est de 3,8 % au lieu de 5 % tandis que celui utilisé pour la part variable est de 9,4 % au lieu de 12,5 %.

Une augmentation de 25 % des projections de revenus implique, si les taux d'actualisation ne changent pas, une augmentation du passif prévu, car le remboursement du passif est accéléré.

Une augmentation de 25 % du taux d'actualisation réduit le passif prévu si les projections de revenus restent inchangées.

Dettes financières liées aux d'accords de crédit et aux accords de warrants synthétiques

Le 3 juillet 2024, la Société a signé une convention de prêt pour un montant de 37,5 millions € auprès de la Banque européenne d'investissement (« BEI »). La convention est garantie par le programme InvestEU de la Commission européenne. La Société compte utiliser les fonds à des fins de recherche et de développement, ainsi que pour développer ses capacités de fabrication afin de répondre à la demande en Europe et aux États-Unis. La facilité de crédit de 37,5 millions € se divise en trois tranches : une première de 10 millions € (« Tranche A »), une deuxième de 13,75 millions € (« Tranche B ») et une troisième de 13,75 millions € (« Tranche C »). Le décaissement des diverses tranches fait l'objet de certaines conditions. La tranche A est sujette à un taux d'intérêt capitalisé de 5 % et en numéraire de 5 %, et fait l'objet d'un échéancier de remboursement in fine à cinq ans. Les diverses tranches ne contiennent aucun engagement en matière de liquidité ou de revenus.

La tranche A de 10 millions € a été décaissée le 26 juillet 2024.

Conformément à l'accord de facilité de crédit et comme condition du prélèvement prévu par la présente, la Société a également conclu un « accord de warrants synthétiques » avec la BEI. En vertu de l'accord de warrants synthétiques, dans le cadre de la facilité, pour chaque tranche de cette facilité, la BEI se verra attribuer des « warrants synthétiques » d'une durée de 20 ans. Le nombre et le prix des warrants synthétiques seront calculés sur base de formules spécifiques à chaque tranche disponibles dans l'accord de warrants synthétiques. Les warrants synthétiques peuvent être exercés à la date de maturité de la tranche concernée de la facilité, ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle. Ces warrants synthétiques autorisent la BEI à recevoir de la Société un versement en numéraire égal au prix moyen pondéré selon le volume à 20 jours d'une action de la Société en bourse, prix de levée applicable par warrant synthétique déduit et multiplié par le nombre de warrants synthétiques que la BEI exerce. En lien avec la Tranche A, la BEI a reçu 468.384 warrants synthétiques avec un prix de levée de 8,54 €, que la BEI peut exercer après la maturité de la Tranche A (cinq ans) ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle.

Les changements de la facilité de crédit et des warrants synthétiques peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	Loan facility	
	agreement EIB	Warrant synthétiques
Au 1 ^{er} janvier	–	–
Nouvelle dettes	10 000	–
Coûts de transaction des dettes financières	(175)	–
Séparation des dérivés incorporés non étroitement liés	(3 169)	3 169
Sous total : Reconnaissance initiales	6 656	3 169
Ajustement effectif des taux d'intérêt	60	–
Ajustement de la juste valeur	–	405
Au 30 septembre	6 716	3 574

19. Dettes commerciales

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Dettes fournisseurs	3 377	4 102
Factures à recevoir	3 732	4 006
Total dettes commerciales	7 109	8 108

La baisse des dettes commerciales totale de 1,0 million € au 30 Septembre 2024 s'explique par une baisse de 0,3 million € des factures à recevoir et de 0,7 million € des dettes commerciales.

Afin d'être en cohérence avec la présentation de la période actuelle dans les états financiers consolidés condensés au 31 mars 2024, une correction non matérielle a été réalisée sur certains comparatifs dans l'état de position financière consolidé. Les charges à payer de 1,9 million € ont été reclassifiées d'autres dettes en dettes commerciales au 31 décembre 2023 car les soldes sont de nature similaire aux Factures à recevoir déjà comptabilisées comme dettes commerciales. Consultez les notes 2 et 21.

20. Impôts sur les revenus et impôts différés

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Impôt courant	(176)	2 236	(723)	1 121
Produit / (charge) d'impôts différés	3	(7)	(1)	(2)
Total charges d'impôts sur le résultat	(173)	2 229	(724)	1 119

La charge d'impôt courant concerne principalement (i) une charge cumulée supplémentaire du passif pour les positions fiscales incertaines d'un montant de 401.000 € (2023 : 363.000 €) et (ii) l'augmentation de l'impôt sur le revenu à payer ou des taxes remboursées par certaines des filiales de la Société pour un montant de 360.000 € (2023 : 0,7 million €). La position fiscale incertaine a été comptabilisée à la suite de certaines décisions publiques et consignes émises par les autorités fiscales dans l'une des juridictions où la Société est active. Le passif d'impôt courant de 2,5 millions € est également lié à un passif relatif à l'incertitude des positions fiscales pour un montant de 2,3 millions €.

Au 1er janvier 2022, de nouvelles réglementations fiscales sont entrées en vigueur aux États-Unis, selon lesquelles les dépenses de R&D ne peuvent plus être déduites lorsqu'elles sont encourues, mais pourront être capitalisées uniquement à des fins fiscales et seront amorties sur une période de 5 ans. Un passif d'impôt courant ainsi qu'un actif d'impôts différés ont été comptabilisés. Cet actif d'impôts différés a été reversé au 31 décembre 2022. Pendant la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2023, la Société a finalisé son étude de crédit d'impôt sur la R&D et conclut que les dépenses de R&D peuvent être déduites lorsqu'elles sont encourues. L'étude conclut qu'en prenant en compte le fait que les activités de recherche et de développement réalisées par la filiale américaine ont été dirigées par et ont bénéficié à l'entreprise parente en Belgique, les dépenses aux États-Unis doivent être déduites lorsqu'elles sont encourues. En conséquence, des passifs fiscaux courants s'élevant à 2,2 millions € ont été reversés au cours de la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2023.

21. Autres dettes

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Provisions pour pécule de vacances	778	791
Salaires	3 033	1 801
Charges à payer	523	250
Swaps de devises - courant	–	90
Autres	333	200
Total des autres dettes	4 667	3 132

La hausse de 1,5 million € des autres dettes au 30 septembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023 est principalement due à une augmentation de 1,2 million € des dépenses salariales.

Afin d'être en cohérence avec la présentation de la période actuelle dans les états financiers consolidés condensés au 31 mars 2024, une correction non matérielle a été réalisée sur certains comparatifs dans l'état de position financière consolidé. Les charges à payer de 1,9 million € ont été reclassifiées d'autres dettes en dettes commerciales au 31 décembre 2023 car les soldes sont de nature similaire aux Factures à recevoir déjà comptabilisées comme dettes commerciales. Consultez les notes 2 et 19.

22. Instruments financiers dérivés

L'exposition de la Société au risque de change provient principalement des futures dépenses en dollar américain (USD), en dollar australien (AUD) et en shekel (NIS) qui sont prévues ou en cours à des fins de marketing, d'essais cliniques et d'autres dépenses. Une politique de gestion du risque financier a été approuvée pour i) générer des rendements sur les liquidités et ii) réduire l'exposition à la fluctuation des devises dans un calendrier de 24 mois maximum et via des swaps de devises.

La Société a conclu plusieurs swaps de devises pour lesquels les montants notionnels sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Swaps de devises EUR - NIS (en EUR)	—	847
Swaps de devises EUR - NIS (en NIS)	—	3 500
Swaps de devises NIS - EUR (en EUR)	6 000	14 000
Swaps de devises NIS - EUR (en NIS)	1 587	3 334
Swaps de devises EUR - USD (en EUR)	5 450	18 000
Swaps de devises EUR - USD (en USD)	5 000	19 787

Le tableau ci-dessous détaille le montant comptable des instruments financiers dérivés mesurés à leur juste valeur dans l'état de situation financière, dont leurs niveaux dans la hiérarchie de juste valeur :

(en milliers €)	Au 30 septembre 2024			
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
<i>Actif financier</i>				
Swaps de devises	—	159	—	159

La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les taux des swaps de devises et la maturité de l'instrument. Tous les swaps de devises sont comptabilisés comme courants car leur date de maturité est atteinte dans les 12 prochains mois.

L'évolution du solde des actifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2024	2023
	<i>Actif financier</i>	
Valeur brute au 1^{er} janvier	343	1
Ajustement de la juste valeur	(184)	20
Valeur comptable au 30 septembre	159	21

L'évolution du solde des passifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2024	2023
<i>Passif financier</i>		
Valeur brute au 1^{er} janvier	90	10
Ajustement de la juste valeur	(90)	1 003
Valeur comptable au 30 septembre	—	1 013

23. Résultats d'exploitation

Revenus et coûts des biens vendus

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, la Société a généré des revenus pour un montant de 3,3 millions € (2023 : 2,5 millions €). Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024, la Société a généré des revenus pour un montant de 1,3 million € (2023 : 1,0 million €).

Les revenus sont comptabilisés à partir de la validation de l'obligation de performance, c'est à dire le moment où le contrôle du système Genio® est transféré au client, généralement sur le site du client ou dans un lieu prédéterminé dans le pays du client. Pour certains clients, le contrôle peut être transféré lors de la livraison au client, si les incoterms sont « Ex-Works ». Les revenus du système Genio® sont composés d'un kit de produits livré au même moment. C'est la raison pour laquelle ces revenus n'ont pas à être alloués aux différents produits. Les revenus sont alors comptabilisés à un montant qui reflète la contrepartie à laquelle la Société pense avoir droit en échange du système Genio®. Afin de déterminer le prix de transaction pour la vente du système Genio®, la Société prend en compte les effets de la contrepartie variable.

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, les ventes (basées sur le pays du client) ont été générées en Allemagne (2,6 millions €), en Suisse (490.000 €), en Autriche (41.000 €), en Espagne (72.000 €) et en Italie (46.000 €) (2023 : Allemagne : 2,1 millions €, Suisse : 324.000 €, Autriche : 102.000 € et Espagne : 12.000 €). Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, la Société comptabilise un client générant des ventes au niveau individuel supérieures à 10 % du chiffre d'affaires total. Le client a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de 0,5 million €. (2023 : un client avec une contribution au chiffre d'affaires à hauteur de 284,000 €).

Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024, les ventes (basées sur le pays du client) ont été générées en Allemagne (1,0 million €), en Suisse (183.000 €) et en Autriche (41.000 €) (2023 : Allemagne : 0,7 million €, Suisse : 207.000 €, Autriche : 20.000 €) et Italie : 12.000 €).

Coût des biens vendus pour les périodes de trois et neuf mois clôturées les 30 septembre 2024 et 2023 :

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Achats de marchandises et de services	656	898	3 174	1 757
Mouvements de stock	(174)	(562)	(1 957)	(827)
Coût des biens vendus	482	336	1 217	930

Charges d'exploitation

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges d'exploitation pour les périodes de neuf mois clôturées les 30 septembre 2024 et 2023 :

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	26 378	(3 805)	22 573
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	20 396	-	20 396
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(476)	46	(430)
Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024	46 298	(3 759)	42 539

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	26 302	(6 972)	19 330
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	16 794	-	16 794
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(769)	504	(265)
Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023	42 327	(6 468)	35 859

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges d'exploitation pour les périodes de trois mois clôturées les 30 septembre 2024 et 2023 :

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	8 414	(512)	7 902
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	8 042	-	8 042
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(206)	26	(180)
Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024	16 250	(486)	15 764

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	8 539	(1 971)	6 568
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	5 058	-	5 058
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(496)	496	-
Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2023	13 101	(1 475)	11 626

Frais de recherche et développement

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Coûts du personnel	3 184	3 255	10 397	10 636
Frais de consultants et de sous-traitants	2 502	592	4 538	2 286
Assurance qualité et frais réglementaires	81	51	324	196
Propriété intellectuelle	5	144	37	385
Amortissement et perte de valeur	359	264	1 037	895
Déplacements	345	325	875	896
Production	755	2 039	3 268	5 165
Études cliniques	1 103	1 263	4 808	3 829
Autres dépenses	284	303	872	1 029
IT	(204)	303	222	985
Coûts capitalisés	(512)	(1 971)	(3 805)	(6 972)
Total frais de recherche et développement	7 902	6 568	22 573	19 330

Avant la capitalisation de 3,8 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024 et de 7,0 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023, les frais de recherche et développement ont augmenté de 76,000 €, soit une augmentation de 0,29 %, passant de 26,3 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023, à 26,4 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024. Cette augmentation est principalement causée par une augmentation des frais cliniques et d'activités de R&D, principalement reflétés à la ligne « Frais de consultants et d'entrepreneurs », partiellement compensés par des frais de production moins élevés, attribués à une augmentation de la valeur du stock qui découle d'améliorations du rendement.

Avant la capitalisation de 0,5 million € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024 et de 2,0 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2023, les frais de recherche et développement ont diminué de 125,000 €, soit une diminution de 1,46 %, passant de 8,5 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2023, à 8,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024. Cette baisse est principalement causée par une diminution des frais de production, attribuée à une augmentation de la valeur du stock qui découle d'améliorations du rendement, partiellement compensées par des frais cliniques et d'activités de R&D plus élevés, principalement reflétés à la ligne « Frais de consultants et d'entrepreneurs ».

Frais de vente, généraux et administratifs

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Coûts du personnel	3 368	2 321	8 244	7 123
Frais de consultants et de sous-traitants	2 770	1 277	6 993	5 133
Frais juridiques	250	117	832	603
Loyer	170	74	513	269
Amortissement et perte de valeur	334	254	923	737
IT	573	368	1 158	856
Déplacements	220	247	818	677
Assurance	145	274	406	850
Autres dépenses	212	126	509	546
Total frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	8 042	5 058	20 396	16 794

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 3,6 millions €, soit 21 %, passant de 16,8 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023 à 20,4 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio® en Europe, à l'expansion de la Société et aux coûts d'entretien plus élevés du système ERP. Cette hausse a été partiellement compensée par une baisse des frais d'assurance.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 3,1 millions €, soit 59 %, passant de 5,1 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2023 à 8,0 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio® en Europe, à l'expansion de la Société et aux coûts d'entretien plus élevés du système ERP. Cette hausse a été partiellement compensée par une baisse des frais d'assurance.

Autres revenus / (frais) d'exploitation

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Avances récupérables				
Évaluation initiale et réévaluation	(5)	(64)	12	(25)
Avantages R&D	212	556	463	845
Capitalisation des avantages R&D	(26)	(496)	(46)	(504)
Autres revenus/(dépenses)	(1)	4	1	(51)
Autres revenus/(frais) d'exploitation totaux	180	—	430	265

La Société a enregistré des revenus d'exploitation de 430.000 € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, comparés à d'autres frais d'exploitation de 265.000 € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023.

La Société a enregistré des revenus d'exploitation de 180.000 € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024, alors que la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2023 avait atteint le seuil de stabilité entre revenus d'exploitation et dépenses d'exploitation.

Les autres revenus d'exploitation sont composés entre autres de l'incitation au R&D en Australie, et depuis la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023, de l'incitation fiscale en Belgique. Les incitations à percevoir sont liées aux frais de développement encourus par les filiales australienne et belge. Consultez la note 10 pour en savoir plus sur l'incitation fiscale en Belgique. Pour la période de trois mois clôturée le 30 décembre 2024, 26.000 € ont été déduits des dépenses capitalisées, et pour la période de trois mois clôturée le 30 décembre 2023, 496.000 € ont été déduits des dépenses capitalisées en lien avec

l'incitation au R&D. Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, l'incitation à la R&D et sa capitalisation incluent également une correction de l'incitation à la R&D en Belgique sur les investissements de 2023 pour un montant de 93.000 €.

24. Avantages du personnel

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Salaires	4 216	4 303	13 174	13 255
Charges sociales	313	312	1 404	966
Régime à cotisations déterminées	100	72	320	224
Paiement en actions	1 733	527	3 232	2 284
Autres	190	362	511	1 030
Total avantages du personnel	6 552	5 576	18 641	17 759

(in EUR 000)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Vente, généraux et administratifs	3 368	2 321	8 244	7 123
Recherche et développement	3 184	3 255	10 397	10 636
Total avantages du personnel	6 552	5 576	18 641	17 759

25. Produits financiers

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Intérêts	703	831	1 673	1 815
Gains et pertes de changes	267	1 322	2 765	1 752
Ajustement de la juste valeur swaps de devises	159	–	159	–
Autres	9	25	18	25
Total produits financiers	1 138	2 178	4 615	3 592

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, les gains de change s'établissent à 2,8 millions €, (période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024 : 267.000 €), principalement à cause de la réévaluation du solde de trésorerie en USD de la Société, de ses gains réalisés sur les swaps de devise de ses actifs financiers en USD (note 14). Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, le taux de clôture USD/EUR était de 1,1038, tandis qu'au 30 juin 2024, ce taux était de 1,071 USD/EUR et qu'au 30 septembre 2024, il avait de nouveau augmenté pour atteindre 1,1196, ce qui explique les revenus de change limités pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024 pour un montant de 267.000 €.

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, le revenu total des intérêts s'élevait à 1,7 million € (période de trois mois clôturée le 30 Septembre 2024 : 0,7 million €). Ce revenu d'intérêts concerne les comptes à terme.

L'ajustement de la juste valeur des swaps de devises est lié à l'ajustement de la juste valeur des swaps de devises. Pour plus d'informations, consultez la note 22.

26. Charges financières

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Ajustement de la juste valeur swaps de devises	(35)	587	253	1 003
Ajustement de la juste valeur warrants synthétiques	405	—	405	—
Avances récupérables, actualisation des intérêts	259	248	778	743
Intérêts et frais bancaires	376	34	496	79
Intérêts sur les dettes locatives	37	31	111	91
Gains et pertes de change	2 000	133	3 435	848
Autres	1	—	2	1
Total charges financières	3 043	1 033	5 480	2 765

L'ajustement de la juste valeur des swaps de devises est lié à l'ajustement de la juste valeur des swaps de devises. Pour plus d'informations, consultez la note 22.

L'ajustement de la juste valeur des warrants synthétiques est lié à l'ajustement de la juste valeur des warrants synthétiques. Pour plus d'informations, consultez la note 18.

L'impact de l'actualisation des avances récupérables est détaillé davantage à la note 18 ci-dessus.

Les pertes de change pour un montant de 3,4 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024 (période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024 : 2,0 millions €) se composent principalement de pertes de change réalisées liées aux swaps de devises et de pertes de change non-réalisées des actifs financiers en dollars US et des soldes de trésorerie en dollars US (note 14).

27. Perte par action (BPA)

Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action sont calculés en divisant les bénéfices de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Comme la Société encourt des pertes nettes, les warrants en circulation n'ont aucun effet dilutif. Il n'y a donc aucune différence entre le BPA basique et dilué.

Le BPA pour septembre 2024 a été présenté dans l'état des résultats en prenant en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et une division des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires.

Au 30 septembre, après conversion et division des actions	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Actions en circulation à la fin de la période	34 389 015	28 673 985	34 389 015	28 673 985
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	34 380 534	28 667 159	31 271 688	27 729 401
Nombre d'actions découlant de l'exercice des warrants en circulation	2 040 231	2 384 250	2 040 231	2 384 250



Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action pour les périodes de trois et neuf mois clôturées le 30 septembre 2024 et 2023 basé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après conversion et division d'actions sont les suivants :

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Perte de l'exercice attribuable aux actionnaires (en €)	(17 058 000)	(7 612 000)	(42 087 000)	(32 319 000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en unités)	34 380 534	28 667 159	31 271 688	27 729 401
Perte par action en € (€/unité)	(0,496)	(0,266)	(1,346)	(1,166)
Perte diluée par action en € (€/unité)	(0,496)	(0,266)	(1,346)	(1,166)

28. Autres engagements

En 2022, la Société a octroyé un montant de 0,5 million € dans le cadre d'une bourse éducative (Educational Grant) pour la période commençant le 1^{er} janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2024. Les deux versements de 250.000 € ont été payés en janvier 2023 et en mars 2024 respectivement.

En outre, en mars 2024, la Société a signé un accord de partenariat avec l'American Academy of Otolaryngology (AAO) pour des frais annuels de 250.000 \$. Le paiement a été traité en mars 2024 et les coûts seront étalement sur les 12 mois de 2024.

29. Transactions entre apparentés

Les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas mentionnées dans les notes. Les transactions entre apparentés sont divulguées ci-dessous.

Rémunération des directeurs clés

Pour les périodes de trois et neuf mois clôturées le 30 septembre, la rémunération des directeurs généraux se compose de la rémunération du PDG de la Société :

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Rémunération à court terme	719	260	1 278	656
Paiement fondés sur des actions	1 183	33	1 333	134
Total	1 902	293	2 611	790

Transactions avec les administrateurs non exécutifs et les actionnaires :

(en milliers €)	Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024			Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023		
	Collaboration en R&D	Services de consultations	Rémunération de la direction	Collaboration en R&D	Services de consultations	Rémunération de la direction
Cochlear	–	–	–	182	–	–
Robert Taub	–	–	91	–	–	97
Kevin Rakin	–	–	47	–	–	47
Pierre Gianello	–	–	45	–	–	51
Jan Janssen	–	–	50	–	–	–
Jurgen Hambrecht	–	–	50	–	–	44
Rita Mills	–	–	45	–	–	49
Giny Kirby	–	–	–	–	–	47
Wildman Ventures LLC	–	–	53	–	–	56
Total	–	–	381	182	–	391
Montants dû à la fin de l'exercice	–	–	110	–	–	110

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024			Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2023		
	Collaboration en R&D	Services de consultations	Rémunération de la direction	Collaboration en R&D	Services de consultations	Rémunération de la direction
Robert Taub	–	–	31	–	–	31
Kevin Rakin	–	–	15	–	–	15
Pierre Gianello	–	–	–	–	–	19
Jurgen Hambrecht	–	–	17	–	–	15
Rita Mills	–	–	15	–	–	15
Giny Kirby	–	–	12	–	–	13
Wildman Ventures LLC	–	–	1	–	–	16
Total	–	–	91	–	–	124
Montants dû à la fin de l'exercice	–	–	110	–	–	110

La Société et Cochlear Limited (« Cochlear ») ont conclu en novembre 2018 un accord de collaboration en vertu duquel la Société et Cochlear conviennent de collaborer pour poursuivre le développement et faire progresser la mise sur le marché de traitements implantables pour les troubles respiratoires du sommeil. Un nouvel énoncé des travaux a été signé le 8 juin 2020. En vertu de cet accord, Cochlear travaille avec la Société pour développer et améliorer la nouvelle génération de stimulateurs implantables. Cet accord de collaboration a débouché sur un impact financier s'élevant à 182.000 € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2023. En avril 2023, le projet a pris fin après la réalisation de ses étapes de développement.

Le 28 septembre 2023, la Société a annoncé un partenariat avec ResMed en Allemagne afin d'accroître la sensibilisation au SAOS et la pénétration des thérapies sur le marché allemand. La Société et ResMed Germany établiront un continuum de soins qui éduquera et guidera les patients souffrant d'AOS sur le marché allemand, du diagnostic au traitement. Ensemble, les deux sociétés s'efforceront d'accélérer l'identification des patients et de mieux les aider à choisir le traitement approprié.



30. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 7 octobre 2024, la Société a vendu 3,0 millions d'actions, ce qui lui a permis de lever 27,0 millions \$ de produit brut dans le cadre de son programme ATM (at-the-market) de 50 millions USD à un prix par action égal au prix du marché sur le Nasdaq Global Market au moment de la vente pour répondre à la demande en Europe et aux États-Unis.

Avec effet au 1^{er} octobre 2024, la Société a signé un accord de collaboration avec Man & Science SA pour développer un appareil de neuromodulation miniaturisé injectable. La Société conserve les droits exclusifs de l'utilisation de cet appareil dans le traitement du Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil.



DECLARATION DE RESPONSABILITE

Nous certifions qu'à notre connaissance,

- a) les états financiers consolidés condensés intermédiaires, préparés conformément aux normes applicables aux états financiers, donnent une image fidèle de l'ensemble des actifs, passifs, positions financières et résultats de la Société et des engagements inclus dans la consolidation ; et
- b) ce Rapport de direction intermédiaire donne une image fidèle de l'ensemble de la performance, des résultats et de la position de la Société et des engagements inclus dans la consolidation ainsi qu'une description des risques et incertitudes principaux qui doivent être pris en compte.

Mont-Saint-Guibert, le 5 novembre 2024.

Au nom du Conseil d'Administration

Robert Taub, président

Olivier Taelman, CEO